

Information du consommateur sur les atouts environnementaux des produits : un thème politique et réglementaire montant



En France



Loi AGEC Projet de loi Climat et Résilience

Rapport « Publicité et transition écologique » (Guibert / Libaert)









En Europe



Nouveau plan d'actions pour l'Economie Circulaire (mars 2020) – Renforcement de la justification des allégations environnementales (via méthodes standard de quantification)

Nouvel Agenda 2021-2025 pour les consommateurs (février 2021) – Renforcement de la protection contre les allégations écologiques non fondées et le greenwashing.

Adoption rapport d'initiative parlementaire « pour un marché unique plus durable pour les entreprises et les consommateurs » — Appel à une publicité plus responsable, lutte contre le greenwashing, instauration d'un étiquetage des produits sur critères de durabilité

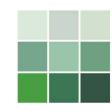


Les critères d'une allégation environnementale juste

/ Qu'est-ce qu'une allégation environnementale ?

Toute affirmation, indication, symbole, illustration, ou représentation graphique indiquant un avantage environnemental relatif à un produit, un composant, un emballage ou une démarche de l'entreprise







/ Ses caractéristiques :

- Conforme aux réglementations
- Proportionnée
- Juste
- Pertinente
- Compréhensible par le consommateur



Se fonde toujours sur des éléments de preuve

